

Motion de politique générale du congrès de l'Union européenne des fédéralistes

(extraits)

Montreux, 27 à 31 août 1947

1. L'idée fédéraliste constitue un principe dynamique qui transforme toutes les activités humaines. Elle n'apporte pas seulement un nouveau cadre politique, mais encore de nouvelles structures sociales, économiques et culturelles. Solution de synthèse, elle est faite de deux éléments indissolublement conjoints: la solidarité organique et la liberté, autrement dit, l'épanouissement de la personne humaine à travers ses communautés de vie quotidienne. Ainsi coordonnée, la liberté cesse d'être une prime à l'exploitation et la solidarité, une justification de la dictature. La véritable démocratie doit être une articulation de solidarités, montant depuis la base jusqu'au sommet, et harmonieusement organisées à tous les étages: mais le fédéralisme fait de la liberté le principe même de cette organisation, principe à la fois européen et universellement humain qui sauvegarde et favorise la diversité spirituelle, la tolérance politique, la sécurité de l'individu, la libre initiative des personnes et des groupes, la décentralisation fonctionnelle et le self-government.

2. Le fédéralisme ne peut naître que du renoncement à toute idée d'hégémonie organisatrice, exercée par l'un des éléments composants, et à tout esprit de système. Fédérer l'Europe, ce n'est pas «mettre en ordre», d'après un plan géométrique, à partir d'un centre ou d'un axe, c'est tout simplement confronter, conjoindre et coordonner - dans l'esprit et par des méthodes qui viennent d'être esquissées - les réalités concrètes et hétérogènes que sont les nations, les régimes économiques, les traditions politiques de l'Europe. Et c'est les organiser selon leurs caractères particuliers, qu'il s'agit à la fois de protéger et de transfigurer (...).

Les fédéralistes doivent déclarer que c'est la souveraineté absolue des Etats qu'il faut réduire, une partie de cette souveraineté doit être confiée à une autorité fédérale assistée de tous les organismes fonctionnels utiles à l'accomplissement des tâches économiques ou culturelles, partielles ou totales sur le plan fédéral, autorité possédant essentiellement:

1. un gouvernement responsable envers les individus et les groupes et non envers les Etats fédérés;
2. une cour Suprême capable de trancher les différends éventuels entre Etats membres de la fédération;
3. une force armée de police, placée sous ses ordres et chargée de faire respecter, sans préjudice d'une organisation mondiale de la sécurité, les décisions fédérales.

En dehors de ces conditions, toute tentative de parvenir à des unions de caractère exclusivement économique ou culturel est vouée à l'échec.

Nous savons qu'une Europe cohérente et viable ne sera définitivement réalisée que lorsque tous les pays qui la composent, qu'ils se situent au nord ou au sud, à l'est ou à l'ouest, auront mis en commun leurs qualités et leurs économies complémentaires. Nous savons aussi que les traditions et la culture de chacun de ces peuples appartiennent au patrimoine commun de l'Europe. Nous entendons donc agir par tous les moyens en notre pouvoir pour maintenir ou rétablir au plus tôt les échanges d'idées, de personnes et de produits, sans lesquels l'Europe resterait divisée et amoindrie.

De même les efforts entrepris pour organiser l'Europe comme unité politique et économique cohérente n'excluent nullement, au contraire, la nécessaire organisation sur un plan plus vaste. Dès l'origine, la cause du fédéralisme européen se situe volontairement dans une perspective mondiale. C'est pourquoi, dès maintenant, nous sommes décidés à lutter en faveur d'organismes de caractère universel aptes à conjurer les catastrophes et à organiser pacifiquement le monde.

Certes, nous sommes convaincus que c'est déjà faire une politique d'ordre mondial, que de promouvoir en Europe une politique résolument et radicalement fédéraliste; mais, pour éviter toute équivoque, disons qu'il ne s'agit nullement pour nous de phases d'organisation successives. Le but du fédéralisme c'est la création d'une confédération mondiale; on n'y parviendra qu'en poursuivant les efforts d'organisation, si simultanément, sur tous les plans; à l'intérieur de chaque pays, entre peuples voisins, entre nations du même continent, entre fédérations de caractère régional de manière à ne jamais perdre de vue la libre coordination des parties dans la diversité et dans l'harmonie de l'ensemble.

C'est dire que nous ne voulons pas davantage d'une Europe en vase clos que d'une Europe divisée. Notre devise est et restera: l'Europe unie dans un monde uni.